

Droits et obligations des participants

En tant que personne demandant ou recevant des services à domicile et dans la communauté de la Division des déficiences intellectuelles, j'ai à la fois des droits et des obligations. Ce document les décrit.

Droits

Je jouis des mêmes droits que toute autre personne de ma communauté :

	J'ai le droit d'avoir un emploi et de choisir où et quand je veux travailler.
	J'ai le droit d'être payé de manière égale, quelles que soient mes capacités.
	J'ai le droit de faire mes propres choix et de prendre mes propres décisions concernant des choses comme le prestataire que je choisis et la personne que je consulte pour mes soins médicaux. Si je ne peux pas faire ces choix, j'ai le droit de demander à quelqu'un de m'aider.
	J'ai le droit de choisir qui m'aide à gérer mon argent et de savoir quelles sont mes factures et mes dépenses.

	<p>Je jouis du droit à la vie privée, y compris à mon propre espace et à mes biens.</p>
	<p>J'ai le droit d'aller où je veux, quand je veux, tant que je suis en sécurité.</p>
	<p>J'ai le droit de manger et de boire ce que je veux et le droit de choisir mes heures de repas.</p>
	<p>J'ai le droit d'avoir une clé ou de pouvoir accéder à mon propre domicile quand je le souhaite.</p>
	<p>Je jouis du droit de rester à la maison quand je le souhaite.</p>
	<p>J'ai le droit d'avoir des amis et de parler ou de passer du temps avec eux quand je le souhaite.</p>
	<p>J'ai le droit d'utiliser les transports publics lorsqu'ils sont disponibles.</p>

	<p>J'ai le droit de ne pas subir de violence, notamment de coups, de cris ou d'être touché quand je ne le souhaite pas. Si je pense être victime de maltraitance, je peux appeler le 800-652-1999.</p>
	<p>J'ai le droit de ne pas subir de négligence et de demander à quelqu'un de prendre soin de moi et de préserver ma santé et ma sécurité. Si je pense que je suis négligé, je peux appeler le 800-652-1999.</p>
	<p>J'ai le droit d'être libre de toute exploitation. Personne ne peut prendre mon argent ou mes biens. Si je pense être exploité, je peux appeler le 800-652-1999.</p>

Je jouis de plus de droits parce que je reçois des services du DHHS :

	<p>Je jouis du droit de recevoir un traitement rapide de toute plainte que j'ai déposée.</p>
	<p>J'ai le droit d'être informé par écrit de tout changement ou de toute décision apportée à mes services.</p>
	<p>J'ai le droit de faire appel de toute modification apportée à mon plan. Je dois faire appel de ces modifications par écrit dans les 90 jours suivant l'avis de décision que je reçois.</p>



J'ai droit à une liste de tous les services que je peux recevoir et de tous les prestataires.

Obligations

Afin de bénéficier de services à domicile et dans la communauté, je dois faire certaines choses. Ces éléments comprennent les éléments suivants :



Je dois demander et accepter toutes les prestations auxquelles je pourrais avoir droit. Cela peut inclure le revenu de sécurité supplémentaire, les prestations de l'administration de la sécurité sociale, Medicaid du Nebraska et les services de renonciation à domicile et dans la communauté.



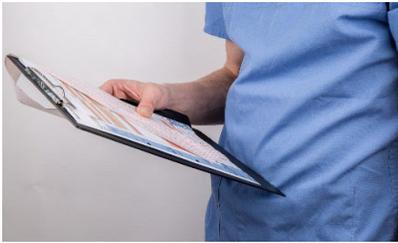
Je dois m'assurer de rester admissible à toutes les prestations que je reçois.



Je dois payer le montant de ma part de frais Medicaid si j'en ai.



Je dois compléter et remettre toutes les informations nécessaires avant de commencer les services de renonciation. Je dois également fournir ces informations chaque année comme demandé. Cela peut inclure des informations sur les prestations ou une copie de ma déclaration de revenus.



Je dois compléter toutes les évaluations ou évaluations nécessaires pour maintenir mes services. Ces évaluations comprennent un examen physique annuel, d'autres rendez-vous médicaux et un niveau de soins.